



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LES BON RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT À LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE PENLY

VOUS ÊTES CONCERNÉS



**DOCUMENT
À CONSERVER**

Vous habitez dans une commune appartenant au Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Penly.

La centrale nucléaire de Penly est située sur la commune de Petit-Caux en Normandie, entre Dieppe et Le Tréport, à 70 km au nord de Rouen. Elle emploie près de 1 100 salariés, EDF et entreprises extérieures. La centrale est composée de deux unités de production d'électricité, d'une puissance de 1 300 MWe chacune.

Cette plaquette vous informe de la conduite à tenir à la demande des pouvoirs publics, en cas d'accident nucléaire. Si tout est mis en œuvre pour éviter un accident, les pouvoirs publics doivent néanmoins anticiper une telle éventualité.

Pour bien réagir en cas d'accident, il faut se préparer. Soyez acteur de votre protection.

QU'EST-CE QU'UN ACCIDENT NUCLÉAIRE ?

Un accident nucléaire est un événement pouvant conduire à un rejet d'éléments radioactifs anormal dans l'environnement.

En l'absence d'action de protection, les rejets radioactifs entraînent deux conséquences sur l'homme :

- > l'irradiation : c'est une exposition de l'organisme à des rayonnements issus d'une source radioactive,
- > la contamination : elle est externe quand une substance radioactive se dépose sur la peau. La contamination interne désigne la pénétration d'une source radioactive à l'intérieur du corps humain. Les voies d'entrée sont essentiellement respiratoires, digestives voire cutanées (par des plaies).

Afin d'éviter ces risques, les personnes doivent connaître quelques réflexes simples tels que la mise à l'abri, l'ingestion de comprimés d'iode, l'évacuation sur instruction des pouvoirs publics, qui vous sont présentés dans cette plaquette.

QU'EST-CE QUE **LE PPI** ?

Le Plan particulier d'intervention (PPI) est un dispositif établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement et pour faire face aux risques particuliers liés à l'existence d'une installation industrielle et/ou nucléaire.

Si un événement nucléaire se produisait et qu'il était susceptible d'avoir des conséquences à l'extérieur du site, le préfet prendrait la direction des opérations et s'appuierait notamment sur ce plan, qui est une des dispositions spécifiques de l'ORSEC (Organisation de la réponse de sécurité civile).

POURQUOI ÊTES-VOUS CONCERNÉS **PAR CE PPI** ?

Le PPI nucléaire est défini sur un territoire délimité autour de la centrale nucléaire de Penly. Vous habitez ou exercez votre activité professionnelle dans cette zone et vous bénéficiez à ce titre de la mise à disposition d'iode stable.

L'accident nucléaire de Fukushima en 2011 au Japon a conduit les pouvoirs publics à réviser l'ensemble des PPI.

Pour les centrales nucléaires, le rayon du PPI a été étendu de 10 km à 20 km afin d'optimiser la réactivité des pouvoirs publics et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.

PPI 0 - 20 KM DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE PENLY



Centrale nucléaire de production d'électricité EDF



Périmètre de mise à l'abri «réflexe» : vous serez alertés par les sirènes et/ou recevrez un appel automatique sur le téléphone de votre domicile. Mettez-vous à l'abri dès l'alerte et suivez les consignes.



Périmètre d'évacuation «immédiate», sur ordre du préfet uniquement.



Périmètre PPI 0 - 20 km

Typologie des villes

Sous-préfecture Commune

Nombre de communes intégrées dans le rayon de

	Seine-Maritime	Somme	TOTAL
0 - 5 km	2	0	2
0 - 20 km	102	4	106

Population communale

(au 1^{er} janvier 2014 - Source Insee)

0 - 5 km	6 931 habitants
0 - 20 km	127 981 habitants

DÈS L'ALERTE, **METTEZ-VOUS À L'ABRI**



Entrez dans le bâtiment le plus proche, fermez les portes et fenêtres et coupez si possible la ventilation



Allumez la télévision, écoutez la radio locale et suivez les comptes de la préfecture sur les réseaux sociaux



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge



N'encombrez pas le réseau téléphonique

SUR ORDRE DU PRÉFET, **ÉVACUEZ**

Si la situation l'exige, l'évacuation serait décidée par les pouvoirs publics et annoncée par la radio et la télévision locales et via les comptes de la préfecture sur les réseaux sociaux.

> Rassemblez vos affaires indispensables dans un sac bien fermé.

> Coupez le gaz, l'électricité et l'eau.

> Fermez les volets, les fenêtres et la porte à clé.

> Emmenez vos animaux domestiques.

À l'école, vos enfants seront conduits dans les centres d'accueil et de regroupement identifiés.

Les pouvoirs publics locaux et les médias vous indiqueront comment aller les chercher.

> Evacuez en privilégiant une évacuation par vos propres moyens. Sinon, rejoignez le point de rassemblement de votre commune pour y être pris en charge et évacués par les moyens mis en place par les pouvoirs publics.

> Evacuez en privilégiant un hébergement par vos propres moyens. A défaut, rejoignez le centre d'accueil et de regroupement le plus proche pour y être pris en charge.

> Les personnes dépendantes nécessitant une assistance particulière doivent se faire connaître auprès de la mairie de leur domicile.

SUR ORDRE DU PRÉFET, **INGÉREZ DE L'IODE**

Les comprimés d'iode stable protègent efficacement la thyroïde contre les effets des rejets d'iode radioactif qui pourraient survenir en cas d'accident nucléaire.

> Que ce soit pendant la mise à l'abri ou l'évacuation, la prise d'iode doit être réalisée sur ordre du préfet, suivant la **posologie** précisée sur la boîte et rappelée ci-contre. L'iode stable est un médicament, les consignes doivent être respectées.

COMMENT VOUS TENIR INFORMÉS LOCALEMENT ?

Préfecture de la Seine-Maritime

Tél. 02 32 76 50 00

www.seine-maritime.gouv.fr -  @Prefet76

Centrale nucléaire EDF de Penly

Tél. 02 35 40 60 00

www.edf.fr - www.edf.fr/penly -  @EDFPenly

Division régionale de l'Autorité de sûreté nucléaire de Caen

Tél. 02 50 01 85 00

www.asn.fr

Portail interministériel des risques majeurs - www.risques.gouv.fr

Dossier départemental des risques majeurs (DDRM)

Plan communal de sauvegarde (PCS) consultable en mairie

Dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) de votre commune

Commission locale d'information auprès des centrales nucléaires de Paluel et Penly (CLIN Paluel-Penly)

Tél. 02 32 81 68 70

www.clin76.fr



OÙ TROUVER CETTE PLAQUETTE ?

Ce document est disponible sur les sites internet de la préfecture, de la centrale nucléaire de Penly, de l'ASN, des mairies situées dans le périmètre du PPI et de la CLIN.



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CENTRALE NUCLÉAIRE DE PENLY
BP 854
76207 Dieppe Cedex